COMMUNE DE LONGVILLIERS

ARRÊTÉ DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Demande déposée le :	23/09/2019
Par :	[redacted]
Demeurant à :	[redacted]
Représenté par :	
Sur un terrain sis :	
Parcelles :	ZH0031
Objet de la demande :	Division en vue de construire

Référence dossier

DP 078 349 19 C0021

Surface de plancher créée :
/ m²

Le Maire,

Vu la demande susvisée,
Vu le code de l'urbanisme,notamment ses articles L 421-1 et suivants et R 421-1 et suivants,
Vu l'affichage en mairie de la demande en date du 23/09/2019,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03/06/2016, notamment le règlement de la zone 1AU,
Vu l'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 04/11/2019,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à LONGVILLIERS, le 19 NOV. 2019

MAIRIE de LONGVILLIERS (Yvelines)

Le Maire Adjoint
MAURICE CHANCLUD

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Conditions dans lesquelles la présente autorisation devient exécutoire:
Vous pouvez commencer les travaux autorisés dès la date à laquelle cette autorisation vous a été notifiée, sauf dans le(s) cas particulier(s) suivant(s):
- Une autorisation relevant d'une autorité décentralisée n'est exécutoire qu'à compter de la date à laquelle elle a été transmise au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit vous informer de la date à laquelle cette transmission a été effectuée.
-Vous ne pouvez commencer vos travaux de démolition que quinze jours après la date à laquelle cette autorisation vous a été notifiée, voire après la date de transmission au préfet si cette autorisation vous a été délivrée par une autorité décentralisée.
- Si votre projet est situé dans un site inscrit vous ne pouvez commencer les travaux qu'après l'expiration d'un délai de quatre mois à compter du dépôt de la demande en mairie.
-Si l'arrêté mentionne que votre projet fait l'objet d'une prescription d'archéologie préventive alors le travaux ne peuvent pas être entrepris avant l'exécution des prescriptions d'archéologie préventive.

DOSSIER N° DP 078 349 19 C0021

MAIRIE de LONGVILLIERS
78730

Téléphone : 01 30 41 33 96
Télécopie : 01 30 41 46 18

Le Maire, à

DEPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET

CANTON DE
RAMBOUILLET

COMMUNE
DE LONGVILLIERS

Objet: Votre demande de déclaration préalable
N° DE DOSSIER : DP 078 349 19 C0021

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser une décision concernant votre demande de déclaration préalable, enregistrée sous le numéro DP 078 349 19 C0021.

Il vous appartient d'effectuer les modalités d'affichage sur le terrain, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme. L'affichage doit demeurer visible pendant toute la durée du chantier, à partir de la voie publique.

Votre attention est attirée sur le fait que la décision ci-jointe est l'acte original, par conséquent, il vous appartient d'en assurer la conservation et la duplication éventuelle. Il est précisé par ailleurs, que cette décision est délivrée sous réserve du droit des tiers, et que les litiges de droit privé, notamment ceux relatifs aux servitudes de vue relèvent des juridictions civiles. Ainsi la présente décision administrative est indépendante de toute action d'un tiers auprès du juge civil quant à un éventuel préjudice résultant de la construction ou des travaux projetés.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à LONGVILLIERS, le 19 NOV. 2019

MAIRIE de LONGVILLIERS

Le Maire Adjoint
MAURICE CHANCLUD

4 route de Rochefort – 78730 LONGVILLIERS - Tél. : 01.30.41.33.96 – Fax : 01.30.41.46.18
Courriel : mairie.longvilliers@wanadoo.fr

☎ : 01 30 41 33 96
🖷 : 01 30 41 46 18

Fait à Longvilliers le 19 septembre 2019,

ATTESTATION

Je soussigné, Marc ALLES, Maire de Longvilliers, certifie que la commune de Longvilliers s'engage à effectuer:

- Les travaux d'aménagement entre la voie communale et le nouvel alignement.
- L'extension des réseaux gaz, électricité, télécommunication, éclairage public, fibre et assainissement.

Pour les douze parcelles constituant le lotissement « Résidence de la Gloriette » sis rue de Bandeville au hameau de La Bâte à Longvilliers (78730).

Pour servir et valoir ce que de droit.

Vu pour être annexé à mon arrêté en date du
19 NOV. 2019
L'adjoint au Maire
MAURICE CHANCLUD

Le Maire,
Marc ALLES

MAIRIE de LONGVILLIERS (Yvelines)

Mairie de Longvilliers, 4 route de Rochefort - 78730 LONGVILLIERS
mairie.longvilliers@wanadoo.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Déclaration préalable
Lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager

cerfa
N° 13702*05

Formulaire à diviser(s)

- Vous divisez un terrain pour en détacher un ou plusieurs lots en vue de construire :
  - en dehors d'un site classé ou dans les périmètres d'un site patrimonial remarquable, des abords des monuments historiques ;
  - sans création ou aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs à plusieurs lots et propres au lotissement.
- Vous réalisez une division foncière dans une commune qui a institué le contrôle des divisions dans le cadre de l'article L.115-3 du code de l'urbanisme.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

DP 078 349 19 C0021
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 23 09 2019 Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis : ☒ à l'Architecte des Bâtiments de France
☐ au Directeur du Parc National

1 - Identité du déclarant

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2ème, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».
Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame ☐ Monsieur ☐
Nom : ..... Prénom : .....

Vous êtes une personne morale
Dénomination ..... Raison sociale : .....
N° SIRET : Type de société (SA, SCI,...) : .....
Représentant de la personne morale Madame ☐ Monsieur ☑
Nom : ..... Prénom : .....

2 - Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : ..... Voie : .....
Lieu-dit : ..... Localité : EN YVELINES
Code postal : BP : Cedex : Pays : .....
Téléphone : indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Vu pour être annexé à mon arrêté en date du 19 NOV. 2019
L'adjoint au Maire
MAURICE CHANCLUD

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale ☑
Nom : ..... Prénom : .....
OU raison sociale : .....
Adresse : Numéro : ..... Voie : .....
Lieu-dit : ..... Localité : .....
Code postal : BP : Cedex : Pays : .....
Téléphone : indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13703.
Pour les déclarations portant sur d'autres constructions et travaux non soumis à permis de construire, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13404.

☑ **J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :** .....

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : Voie Communal n° 1 "La Bâte"

Lieu-dit : _____ Localité : LONGVILLIERS

Code postal : 7 8 7 3 0 BP : ___ Cedex : ___

Références cadastrales[1] : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 4)

Préfixe : ___ Section : Z H Numéro : 3 1 p

Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : zone à aménager = 5473 m² (Lots n° 1 à 6 + Lot A)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain Oui ☐ Non ☑

Si oui, à quelle date a t-il été délivré ? .....

Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

4 - Le projet

Division en 6 lots à bâtir destinés à recevoir chacun une construction à usage d'habitation dans le respect des règles du P.L.U. actuellement en vigueur sur la commune de LONGVILLIERS. La viabilisation des lots ainsi que les aménagements entre la voie communale et le nouvel alignement (Lot A) seront réalisés par la commune de LONGVILLIERS (attestation ci-jointe).

☑ Division en vue de construire

☐ Division dans une commune qui a institué le contrôle des divisions dans le cadre de l'article L.115-3 du code de l'urbanisme.

5- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

☐ se situe dans les abords d'un monument historique

6- Participation pour Voirie et Réseaux (PVR)

Vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour Voirie et Réseaux, indiquez les coordonnées du propriétaire, s'il est différent du déclarant

Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale ☐

Nom : ..... Prénom : .....

OU raison sociale : .....

Adresse : Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : ..... Localité : .....

Code postal : ___ BP : ___ Cedex : ___ Pays : .....

Vu pour être annexé à mon arrêté en date du

19 NOV. 2019

L'adjoint au Maire

MAURICE CHANCLUD

1 En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

7 - Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable (vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes propriétaire ou co-indivisaire du terrain ou si vous en avez l'autorisation ou un mandat du ou des propriétaires ou si vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique). Je soussigné(e), auteur de la déclaration préalable, certifie exacts les renseignements fournis.

À SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES.....

Le : 19/09/2019.....(dossier n° 190526/GL)...

Signature du (des) déclarant(s)

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.
Vous devrez produire :
- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Vu pour être annexé à mon arrêté en date du

19 NOV. 2019

MAIRIE de LONGVILLIERS Yvelines

L'adjoint au Maire

MAURICE CHANCLUD

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.
Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ☑

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Vu pour être annexé à mon arrêté en date du
19 NOV. 2019
L'adjoint au Maire
MAURICE CHANCLUD